

Retraites : vous ne comprenez plus rien à ce qui vous attendra post réforme ? Petits conseils sur ce que vous pouvez faire par vous-même pour vous protéger



L'actuelle réforme des retraites et les récentes annonces d'Edouard Philippe ont généré de l'inquiétude chez les Français sur le futur système des retraites. Quels sont les choix à adopter et les bonnes pratiques pour bien préparer sa retraite en amont ?

Avec Michel
Ruimy

Atlantico.fr : Les nouvelles annonces d'Édouard Philippe sur le dossier de la réforme des retraites, samedi 11 janvier, ont à nouveau semé la confusion. De plus en plus de Français se disent désormais inquiets de ne pas toucher de retraite. Que faire pour bien préparer sa retraite en amont ?

Michel Ruimy : Jusqu'à aujourd'hui, l'essentiel de la retraite est financé par un modèle de répartition (les actifs financent les droits à pension des retraités). Mais ce modèle périclité : le montant des pensions a tendance à baisser et l'âge de départ a tendance à être relevé. La question de compléter sa retraite se pose alors naturellement. Selon le baromètre Deloitte « Les Français et la préparation de la retraite », 3 actifs sur 4 étaient, en 2013, inquiets du revenu qu'ils percevront à la retraite et 80% de la population active estimait obligatoire la recherche de ressources complémentaires. Plus de 5 ans plus tard, la situation n'a pas changé.

Afin de préparer au mieux sa retraite, il faut tout d'abord anticiper le niveau de revenus qui sera nécessaire pour vivre convenablement. À la retraite, certaines dépenses diminuent (enfants partis du foyer, crédit immobilier remboursé, etc.) mais d'autres charges augmentent (loisirs, mutuelle santé...). Il convient donc d'anticiper ses futurs besoins financiers et tenter de recevoir des revenus à leur hauteur. En pratique, on peut simuler la pension de retraite que l'on percevra (système de retraite par répartition), et déterminer ce qu'il faudra compléter grâce à la retraite par capitalisation (revenus passifs : intérêts, loyers, dividendes).

La première mesure à envisager ensuite est d'épargner, notamment via l'épargne salariale. Vérifiez que votre budget peut intégrer un effort d'épargne supplémentaire : vous ne pouvez pas épargner sur le long terme si vos comptes ne sont pas équilibrés. Autrement dit, il convient d'estimer la fraction de votre épargne que vous pouvez accepter de bloquer jusqu'à votre retraite. De plus, il est prudent de s'y préparer assez tôt car plus l'effort est commencé jeune, moins celui à fournir sera important. Par exemple, il s'agit de prendre l'habitude, dès l'entrée dans la vie active, de mettre de l'argent de côté chaque mois, permet d'accumuler un capital de façon relativement indolore sur une longue durée. Il convient toutefois d'ajuster sa stratégie patrimoniale en fonction de la conjoncture économique et de sa situation personnelle.

Autre considération, conserver son capital donne plus d'indépendance et permet d'accumuler retraits et intérêts. Or, après 75 ans, les personnes au patrimoine modeste, sans enfants, peuvent étudier l'opportunité de l'abandon d'une partie de leur épargne au profit d'une rente viagère très rassurante. Attention toutefois aux frais prélevés par l'établissement financier et à la revalorisation de la rente. Il peut être parfois attirant d'avoir une rente moins élevée au départ, mais qui se revalorisera mieux par la suite.

N'oubliez pas qu'une épargne de précaution, immédiatement disponible, est nécessaire. C'est pourquoi, il importe aussi de réduire les risques, au niveau du capital, comme à celui des revenus c'est-à-dire d'assurer la liquidité des actifs, leur disponibilité et d'adapter les flux aux dépenses fixes.

Par ailleurs, la France vieillit. La perte d'autonomie concerne, de nos jours, environ 3% de la population âgée de 60 à 79 ans. Entre 80 et 84 ans, ce taux atteint près de 15% ! La progression devrait s'accroître avec l'arrivée au grand âge des « baby-boomers ». Or, l'assistance d'une tierce personne ou le transfert dans une structure adaptée peut coûter plus de 4 000 euros par mois, bien plus que le montant moyen des pensions en France (1 300 euros brut). Que faire alors ? Puiser dans ses économies. C'est la démarche la plus simple. Mais nombre de dépendants rechignent à la faire car ils ont l'impression de dilapider le fruit de leur travail. Si votre patrimoine ne vous permet pas de financer une telle dépense, pensez alors à vous assurer contre ce risque. Privilégiez les contrats qui couvrent la dépendance totale et partielle afin de bénéficier d'une rente dès les premiers signes de perte d'autonomie.

Enfin, si l'idée de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, est entrevue, il convient de s'informer sur les conditions de cumul pension de retraite - revenus d'activités et sur les partenaires accompagnant la création d'une activité d'autoentrepreneur. Si ce cumul retraite-activité s'exerce le plus souvent sur une période limitée après la retraite (près de la moitié des cumuls durent moins de 2 ans), 400 000 à 500 000 retraités actifs sont tout de même recensés.

En fait, devant la multiplicité des situations, il me semble préférable d'offrir un grand nombre de produits d'« épargne retraite » afin que chacun puisse trouver ceux qui lui conviennent le mieux. Cependant, il ne faut pas oublier la forte inertie des Français quant au changement de leurs habitudes d'épargne. Les épargnants ont besoin de mieux comprendre les mécanismes et d'être accompagnés dans leur choix d'épargne.

En fonction de la situation personnelle de chacun et de ses revenus, comment anticiper une perte de revenus qui peut être conséquente ? La retraite par capitalisation peut-elle être une solution ?

Les épargnants peuvent être répartis, de manière rapide, en deux catégories : d'une part, nous avons les hauts revenus qui sont déjà suivis par un conseiller financier, lui-même soutenu par une cellule patrimoniale pour répondre à des questions souvent complexes et d'autre part, le petit épargnant qui ne bénéficie aujourd'hui d'aucun dispositif d'accompagnement.

Il n'est jamais trop tard pour se préoccuper de sa retraite. L'idéal est d'y penser dès 40 ans. Une vingtaine d'années sont nécessaires pour se constituer un capital significatif avec un effort d'épargne raisonnable. Se renseigner sur ce que vous toucherez vraiment est la première étape car l'écart entre le dernier salaire et la pension de retraite peut parfois être important.

Les Français sont, par ailleurs, très attachés au régime de retraites par répartition qui symbolise, pour eux, la solidarité intergénérationnelle alors que la retraite par capitalisation serait une aventure purement individuelle car chacun ne reçoit qu'en fonction des réserves qu'il a lui-même financées et investies sur le long terme, via des fonds de pension, sur les marchés financiers. Aventure aussi, car si la répartition ne peut pas disparaître tant que des hommes travaillent, une réserve financière le peut et l'histoire monétaire, notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni et certains krachs boursiers, en atteste.

En outre, en régime de capitalisation, il n'y a plus d'âge légal de départ en retraite car c'est vous qui choisissez votre âge de départ en fonction des sommes accumulées, sous réserve, si vous êtes salarié, que votre employeur veuille bien vous conserver dans ses effectifs.

Enfin, la capitalisation aujourd'hui, subit le contrecoup des politiques monétaires accommodantes des banques centrales. Les obligations d'Etat ne rapportent plus rien. Seuls les placements, très risqués, en actions de sociétés cotées, sur les marchés boursiers connaissent encore une progression sans que l'on puisse savoir s'il y aura ou non un retournement du marché.

Mais, à mon sens, la solution ne réside pas dans l'alternative : répartition ou capitalisation mais dans l'association : répartition et capitalisation.

Comment s'assurer, tout en minimisant sa perte de revenus, d'avoir un patrimoine à transmettre à ses enfants ?

Acheter sa résidence principale, mettre de côté pour sa retraite, investir dans l'immobilier locatif, etc., plusieurs solutions existent en vue de gérer au mieux la baisse de vos revenus lors du passage à la retraite.

Mais, des problèmes surviennent avec la transmission du patrimoine. Plus que la conservation, en termes réels, du patrimoine, il convient de s'intéresser à la fiscalité attachée à chacun des produits. De plus, la problématique de l'héritage est que vous ne savez pas à quel moment il se produira.

Il convient donc de trouver un juste compromis entre la nécessité de conserver des avoirs pour bien vivre et l'aspiration légitime d'aider vos enfants et de réduire les droits de succession à venir en réalisant des donations de votre vivant. Leur montant est fonction du patrimoine à léguer mais aussi fonction de la relation avec le donateur. En l'état actuel des choses, souscrire un contrat d'assurance-vie est une option intéressante car il permet de réduire les droits de succession.

Mais, d'autres solutions relatives à chaque situation spécifique existent et il convient de contacter, en particulier votre banquier et / ou votre intermédiaire financier.